RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 22 DEC. 2022

portant création et composition du comité social d'administration ministériel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du comité social d'administration ministériel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1er

Il est créé auprès du ministre chargé de l'agriculture un comité social d'administration ministériel ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 20 novembre 2020 susvisé pour connaître de toutes les questions intéressant l'ensemble des services relevant du ministre chargé de l'agriculture.

En application du 1° de l'article 53 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, le comité social d'administration est également compétent pour connaître des questions communes à l'Institut national de l'origine et de la qualité, l'Agence de services et de paiement, l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer et l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture.

Il est également compétent pour connaître des questions communes à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur agricole publics mentionnés à l'article D. 812-1 du code rural et de la pêche maritime.

Article 2

La composition de ce comité est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- Le ministre chargé de l'agriculture ou son représentant, président ;
- Le chef du service des ressources humaines ou son représentant.

b) Représentants du personnel (par ordre protocolaire) :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD	1. Mme Clémentine MATTEI, professeure de lycée professionnel agricole, LEGTA Antibes	1. M. Fabrice CARDON, professeur certifié de l'enseignement agricole, LEGTA Le Mans
	2. M. Frédéric CHASSAGNETTE, professeur certifié de l'enseignement agricole, LEGTA Tours Fondettes	2. Mme Fabienne DUPAS, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations de l'Ille et Vilaine-abattoir de Saint-Brice en Cogles
	3. M. Olivier SANTOUL, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, FranceAgriMer	3. M. Antonio DOS SANTOS, professeur certifié de l'enseignement agricole, LEGTPA Brie Comte Robert
	4. Mme Fabienne VASSEUR, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand-Est	4. M. Thierry JACOB, professeur certifié de l'enseignement agricole, LPA de Nantes Grand Blottereau
	5. Mme Stéphanie DUBAIS, professeure certifiée de l'enseignement agricole, ASD -Clermont	5. M. Sylvain ANSOUX, professeur de lycée professionnel agricole, LEGTA La Côte Saint André
	6. Mme Laurence DAUTRAIX, professeure de lycée professionnel agricole, Antenne de Pugnac du CFA de la Gironde	6. Mme Cécilia BELLENFANT, technicienne de formation et de recherche, S. du Chesnoy du LEGTA Le Chesnoy Les Bar
FO Agriculture	7. M. Jean-Christophe LEROY, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture	7. Mme Catherine HOBENICHE, secrétaire administrative relevant du ministre chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations du Puy de Dôme
	8. Mme Christine HEUZE, ingénieure de recherche du ministère chargé de l'agriculture, Institut Agro Agrocampus Ouest/Campus de Rennes	8. Mme Soizic BLOT, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de la protection des populations de l'Ille et Vilaine

	9. M. Stéphane TOUZET, technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture, direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Cher	9. M. Loïc PAYET, attaché d'administration de l'Etat, direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte
UNSA Fonction Publique	10. Mme HARNICHARD Martine, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Meuse	10. Mme Gwendoline PROSPER, technicienne de formation et de recherche, Site de Chervé du LEGTPA Roanne Chervé
	11. M. Didier FLEURY, professeur de lycée professionnel agricole, site de Chervé du LEGTPA Roanne Chervé	11. M. Jérôme CHAUR, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture
	12. Mme Emilie CERISIER, technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Pays de la Loire	12. M. Manuel DEVEAUD, technicien de formation et de recherche, LEGTA G. Desclaude à Saintes
CFDT	13. M. Jean-François LE CLANCHE, ingénieur d'études du ministère chargé de l'agriculture, Institut Agro Agrocampus Ouest/Campus de Rennes	13. Mme Béatrice LAUGRAUD, professeure certifiée de l'enseignement agricole, LEGTA Chambéry La Motte Servolex
	14. M. Frédéric LALOY, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Pays de la Loire	14. Mme Laure REVEL, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, direction départementale des territoires de Saône et Loire
Alliance du Trèfle	15. Mme Valérie BOYE, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, direction départementale des territoires des Vosges	15. Mme Frédérique LUCAS, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle Aquitaine

Article 3

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

Il est mis fin, à compter de cette même date, au mandat des représentants des personnels désignés par l'arrêté du 4 octobre 2022 portant composition du comité technique ministériel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, abrogé à cette même date.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 22 DEC. 2022

Pour le ministre et par délégation :

La secrétaire générale,

La Secrétaire générale

Sophie DELAPORTE